

COMPTE RENDU EPREUVE AILE D'OR DE VOL LIBRE

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

CANDIDAT NOM: Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM :

Adresse :

..... e.mail : @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ |

N° du CRAM : |3|0| _ | _ |

VOL LIBRE EXTERIEUR

VOL LIBRE D'INTERIEUR

CATEGORIE PRATIQUEE PAR LE CANDIDAT :

NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :

RESULTAT OBTENU AU CHAMPIONNAT DE FRANCE (cf. page suivante)

Lieu du championnat de France : Date :

Catégorie : Série (préciser cadet ou junior) :

Temps réalisé par le candidat (*) : secondes.

Temps réalisé par le concurrent classé troisième (*) : secondes.

(*) Vols de départage non comptabilisés

OFFICIELS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SE PORTANT GARANT DE LA PERFORMANCE REALISEE (les deux officiels doivent être originaires de deux clubs différents)

1^{er} officiel (membre du jury)

NOM: Prénom :

Signature:

2^{ème} officiel (commissaire technique ou chronométreur officiel)

NOM: Prénom :

Signature:

Date et signature du président du club :

.....

CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception du compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président du CRAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du diplôme (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives à l'aile d'or

L'épreuve pour une aile d'or peut être passée dès l'année qui suit l'obtention de l'aile d'argent et tant que le candidat dispose d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

L'obtention de l'aile d'or donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Critère d'attribution de l'aile d'or de vol libre extérieur

Réalisation au cours de l'année d'un niveau de performances suffisantes pour être sélectionné au championnat de France de vol libre extérieur dans une catégorie comprenant une série cadet ou junior.

Le candidat doit atteindre un niveau de performance au championnat de France suffisant pour être classé dans les trois premiers de la catégorie considérée.

La mise en œuvre de l'aéromodèle doit être effectuée par le candidat.

Critère d'attribution de l'aile d'or de vol libre d'intérieur

Le candidat doit atteindre un niveau de performance au championnat de France de vol libre d'intérieur suffisant pour être classé dans les trois premiers de la catégorie considérée.

La mise en œuvre de l'aéromodèle doit être effectuée par le candidat.

A l'issue de l'épreuve, le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat ; celui-ci sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président du CRAM d'appartenance du candidat.